

# Comité des Fêtes de La Chabanne

## Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration le 15 novembre 2023

---

Le 15 novembre 2023, à 18 heures se sont réunis, à l'auberge Les Campanules, à La Chabanne, les huit membres du comité des fêtes élus au conseil d'administration lors de l'assemblée générale ordinaire du 9 novembre 2023 :

- Bernard Golliard, (en abrégé BG)
- Maria dite Monique De Wys (MdW)
- Laurine Miscopein-Saler (LMS)
- Michèle Larivière (ML)
- Sandrine Issaly (SI)
- Laurent Champlon (LC)
- Fabienne Devernois (FD)
- Christian-Jacques Sautron (CJS)

Le conseil d'administration nouveau se réunissant pour la première fois aucun ordre du jour n'avait été défini. Cependant, les discussions ont porté sur les thématiques suivantes :

- Gouvernance à adopter, questions sur les statuts et élection du bureau
- Questions diverses relatives aux comptes et au matériel
- Évènements et communication

Au préalable, à l'initiative de LMS, afin de mieux faire connaissance, un tour de table de présentation et motivation est réalisé. À cette occasion il est demandé à chacun de se prononcer sur le mode de gouvernance souhaité pour l'association.

### **1 / Gouvernance**

Il ressort des souhaits exprimés une majorité de voix pour le modèle traditionnel : président, secrétaire, trésorier et adjoints à chacun de ces postes. Pour autant, chacun est d'accord pour considérer le conseil d'administration comme souverain. Les fonctions de président et vice-président ont pour objet de permettre aux habitants de la commune d'identifier des responsables. Cette précision avait pour but d'éviter toute gouvernance dictatoriale.

Sont nommés par décision unanime du conseil d'administration :

- Laurent Champlon - président
- Fabienne Devernois - vice-présidente
- Bernard Golliard - trésorier
- Michèle Larivière - trésorière adjointe
- Christian-Jacques Sautron- secrétaire
- Monique De Wys - secrétaire adjointe
- Sandrine Issaly et Laurine Miscopein-Saler demeurent pleinement membres du conseil d'administration.

## **2/ Questions diverses relatives aux comptes et au matériel**

- Il est discuté de la gestion du matériel. Le conseil à l'unanimité reconduit Yves Roche, bénévole de l'association, comme responsable du matériel.

Le local de rangement du matériel (nommé "podium") pourrait être réaménagé pour y installer une armoire où entreposer le matériel plus sensible (sono, petit électroménager).

- Le toit du podium n'est pas étanche. Par forte pluie l'eau envahit le local. Il est convenu d'intervenir au moyen de scellement chimique pour colmater la fissure à l'origine de l'écoulement.

- Il est convenu de réaliser un inventaire du matériel en se basant sur les trois sources existantes : l'inventaire réalisé au début de l'été par ML, CJS et Yves Roche, celui de la mairie et celui enregistré par l'ancienne équipe en gestion du matériel. Aucune date n'est encore fixée.

- LMS propose de prêter le matériel (comme il est déjà prévu) aux particuliers de la commune contre une participation en temps de bénévolat. Idée acceptée.

- BG nouveau trésorier, fera le point de la trésorerie avec Ludovic Grangeon trésorier de fait sortant. Après décompte des engagements de dépenses et des recettes de la vente des tables anciennes devenues inutiles, il reste à encaisser 109.35 euros. Une erreur est relevée sur le PV de l'AGO du 9 novembre (lire 80 euros restant à encaisser et non 780 euros. Erreur due à une annotation "-+")

- ML (vice présidente sortante et nouvelle trésorière adjointe) a réglé l'assurance RC auprès de Groupama, au mois d'octobre. Le tarif, proche de 200 euros est excessif. CJS rappelle que Ludovic Grandeon avait demandé en vain des explications sur ce tarif à Groupama. Une responsabilité civile pour petite association coûte environ 60

euros. ML et FD se chargent de récupérer les contrats et LC de chercher une compagnie au tarif plus intéressant.

### **3/ Évènements et communication**

- Il est proposé pour faciliter les échanges entre membres du conseil d'administration de créer un fil SMS en plus de l'échange de mails.

- LMS propose de mettre le comité des fêtes à contribution pour mettre à jour le site internet de la commune en organisant un rendez-vous avec toutes les structures porteuses de projets pour les aider ou les assister dans la publication des ressources.

- Il est proposé d'organiser au début de l'année une communication pour présenter le nouveau bureau en même temps que les voeux du comité des fêtes et solliciter des idées d'évènements. Date retenue le vendredi 12 janvier 2024 à 19 heures.

- La prochaine réunion de travail sera le 15 décembre 2023 à 18 heures à l'auberge Les Campanules.

- Une discussion est entamée sur les Grands Jeux de la Montagne bourbonnaise. Il semble être regretté que la commune de La Chabanne n'ait pas participé à la saison dernière, car l'évènement plaît aux plus anciens de la commune. Il est convenu que FD et IS assistent aux réunions intercommunales et portent le projet pour notre commune.

- À cette occasion, BG demande que soit évoqué le statut d'Odette Perret. CJS rappelle que Odette Perret ayant été radiée pour malversations il lui revient de faire une demande au conseil d'administration qui appréciera son bien-fondé et que, la réintégrer sans qu'elle en fasse la demande reviendrait à donner tort à Ludovic Grangeon qui a oeuvré dans l'intérêt de l'association.

- FD précise que Odette Perret lui semble un maillon incontournable pour l'organisation de la participation de la commune de La Chabanne. Elle pourrait faire le lien avec "les chasseurs" dont rien n'indique qu'ils soient favorables à l'idée de former une équipe communale. CJS rappelle que Odette Perret était trésorière du comité des fêtes de la commune et en même temps trésorière de l'association des grands jeux et qu'elle a refusé que le comité des fêtes organise la participation de la commune.

- Il est convenu que Odette Perret présentera une demande de réintégration qui sera discutée lors de la prochaine réunion du conseil.

Il est discuté d'un deuxième évènement : la soupe aux choux, institution chabanaise tombée en désuétude. BG propose d'y adjoindre soit une présentation des vieux métiers, soit un mariage de l'ancien temps en habit traditionnel. La présentation des vieux métiers vient se superposer à un autre de même nature en principe organisé en 2024 par le collectif de la Roue Libre (même commune). Les idées restent sur la table et seront discutées de nouveau à la prochaine réunion.

Il est proposé d'organiser sur la fin de l'année 2024 une soirée belote et ou loto.

Au cours d'un dernier tour de table LMS énonce que, à son sens, l'humain doit primer sur les règles qu'il se donne et que nous pourrions ensemble, chercher le consensus avant le respect d'une norme. Idée entérinée par CJS : pour faire plus simple : restons souples... Cette discussion est l'occasion pour les huit membres de confronter leur idées relatives au poids des règles sur l'humain.

Dans cette même intention, CJS propose que les statuts soient simplifiés par propositions successives des membres intéressés à leur remaniement puis proposés au même conseil pour approbation.

Par avis unanime, la séance est close à 20.43 heures

Le secrétaire

Christian-Jacques Sautron